

Séance ordinaire du Conseil municipal du 8 février 2021 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs des
Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs Lesage
et Mozart
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs Shawbridge
et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonnières, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 8 février 2021

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
53861 à 53993	706 680,20 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
61071 à 61194	115 278,67 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Second projet de règlement omnibus numéro 601-71 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la Ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin de revoir plusieurs dispositions dont : Hauteur de véranda, portes de garage, remisage ou entreposage des véhicules récréatifs, bande de protection riveraine applicable à un milieu humide isolé, enseignes et îlot de chaleur

Les détails relatifs à une demande d'approbation référendaire concernant ce projet de règlement seront communiqués par avis public.

Cet avis public sera disponible sur le site Internet de la Ville.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.5 Adoption - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

La contribution est calculée comme suit en tenant compte d'un nombre estimé des données suivantes :

Valeur foncière imposable totale actuelle	1 534 608 400 \$	81,88 %
Valeur foncière totale additionnelle liée aux travaux assujettis	339 700 000 \$	18,12 %
Valeur foncière totale à terme	1 874 308 400 \$	100,00 %

Nombre estimé de nouvelles unités de logement constructibles sur le territoire en fonction de la superficie disponible	1 220
--	-------

Contribution de la population	28 904 953 \$	81,88 %
Contribution des requérants	6 396 651 \$	18,12 %
Investissement total estimé	35 301 604 \$	100,00 %

$$\text{Contribution} = \text{Investissement total estimé} \times 18,12 \% / 1\,220 \text{ unités de logement}$$

Pour chaque unité de logement visé à l'article 3, la contribution du requérant est de 5 243 \$ pour l'année 2021.

Par la suite, le montant sera indexé annuellement au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal.

Gestion règlementaire

3.5 Adoption - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	INVESTISSEMENT ESTIMÉ
BÂTIMENTS MUNICIPAUX	
Construction de la bibliothèque municipale	5 857 992 \$
Construction du centre communautaire	5 075 180 \$
Construction de l'Hôtel de Ville	5 579 712 \$
Construction du garage municipal	6 368 720 \$
Agrandissement et mise aux normes de la caserne incendie	1 000 000 \$
Total de la catégorie bâtiments municipaux	23 881 604 \$
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES	
Construction du pont du boulevard du Savoir (axe est-ouest)	3 000 000 \$
Construction du boulevard du Savoir (axe est-ouest)	4 000 000 \$
Construction des infrastructures du Pôle du Savoir	2 500 000 \$
Équipements d'entrepreneur et/ou spécialisés	1 920 000 \$
Total de la catégorie voirie et infrastructures routières :	10 755 000 \$
Total estimé :	35 301 604 \$

Gestion règlementaire

3.5 Adoption - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Après le 18 janvier 2021 et jusqu'à l'entrée en vigueur dudit règlement, aucun permis assujetti au paiement de la contribution ne pourra être émis par la Ville, conformément à l'article 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

Type de permis assujettis à cette contribution :

- La construction d'une unité de logement;
- L'ajout d'une unité de logement, excluant les logements accessoires de type garçonnière et de type intergénérationnel;
- Le réaménagement d'un bâtiment en lien avec un changement d'usage, même partiel, consistant dans le passage de l'une des 5 catégories suivantes vers l'usage « Habitation » :
 - Commerce de détail, de restauration ou de divertissement et services personnels;
 - Bureaux d'affaires et services professionnels;
 - Commerce d'hébergement ou de lieu de réunion;
 - Institutionnel;
 - Industrie, commerces en gros, services para-industriels et services automobiles.

Gestion règlementaire

3.5 Adoption - Règlement 789 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Article 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Lorsqu'un avis de motion a été donné en vue d'adopter ou de modifier un règlement prévu à l'article 145.21, ne peut être délivré aucun permis de construction ou de lotissement ni aucun certificat d'autorisation ou d'occupation dont la délivrance, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, sera assujettie à la conclusion d'une entente ou au paiement d'une contribution prévue à l'article 145.21.

Le premier alinéa cesse de s'appliquer si le règlement faisant l'objet de l'avis de motion n'est pas adopté dans les deux mois qui suivent la présentation de cet avis ou s'il n'est pas mis en vigueur dans les quatre mois qui suivent son adoption.

Source : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-19.1>

Gestion règlementaire

3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 791 décrétant des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc existante sur la rue Morris et de renforcement hydraulique sur la montée Sainte-Thérèse et autorisant un emprunt de 403 000 \$ nécessaire à cette fin

But des travaux : Travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc existante sur la rue Morris et de renforcement hydraulique sur la montée Sainte-Thérèse

Montant de l'emprunt : 403 000 \$

Durée du financement : Vingt (20) ans

Gestion règlementaire

3.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 792 décrétant des travaux de raccordement de la rue Marchand et autorisant un emprunt de 334 000 \$ nécessaire à cette fin

But des travaux : Travaux de raccordement de la rue Marchand

Montant de l'emprunt : 334 000 \$

Durée du financement : Vingt (20) ans

Gestion règlementaire

3.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement 793 décrétant des travaux de construction et de réhabilitation de la chaussée, de bordures et de trottoirs en béton dans certaines rues de la ville et autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ nécessaire à cette fin

But des travaux : Travaux de construction et de réhabilitation de la chaussée, de bordures et de trottoirs en béton dans certaines rues de la ville (Règlement de type « parapluie »)

Montant de l'emprunt : 3 000 000 \$

Durée du financement : Dix (10) ans



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.1 Enfouissement des déchets et des gros rebuts domestiques – Appel d’offres public ENV-SP-2020-90 – Octroi de contrat

Soumissionnaire	Prix unitaire à la tonne métrique An # 1	Prix unitaire à la tonne métrique An # 2 (du 2022-03-01 au 2022-11-15)	Prix unitaire à la tonne métrique An # 2 (du 2022-11-16 au 2023-02-28)
WM Québec inc.	24,72 \$	25,33 \$	55,00 \$

Gestion des contrats

5.2 Étude d'aménagement - Boulevard du Clos-Prévostois - Demande de prix ING-DP-2021-12 - Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant avec taxes
CIMA+	21 787,76 \$

Gestion des contrats

5.3 Services relatifs à l'élection générale de novembre 2021 - Demande de prix ADM-DP-2021-14 - Octroi de contrat

Soumissionnaire	Montant avec taxes
Innovision + inc.	22 315,36 \$

Gestion des contrats

5.4 Location et aménagement des locaux de la Direction des infrastructures et de la Direction de l'ingénierie

Description des travaux	Nom de l'entrepreneur	Coûts (avant taxes)
Postes informatiques et câblage (incluant volet téléphonie)	CBM Informatique Amplysis	9 000,00 \$
Peinture	À confirmer	9 000,00 \$
Entretien ménager (année 2021)	À confirmer	10 000,00 \$
Ameublement (chaises, tables, photocopieur)	À confirmer	21 900,00 \$
Travaux de construction (menuiserie, plomberie, électricité)	À confirmer	15 000,00 \$
Système de sécurité (système à puce, sonnette, accès à distance)	9409-4547 Québec inc.	5 000,00 \$
Service de déménagement	Transport W. Cyr	500,00 \$
Contingences (10 %)		7 580,00 \$
Sous-total :		83 380,00 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

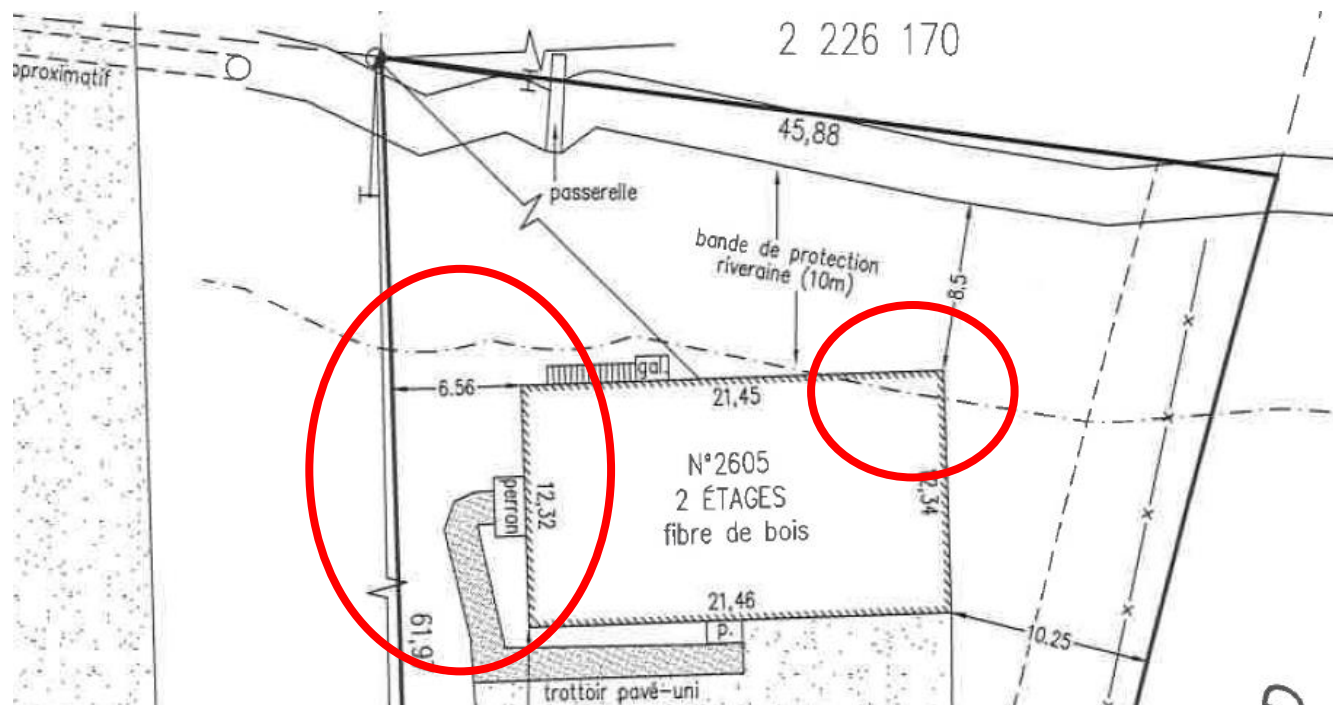
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0001 visant l'implantation du bâtiment commercial et la bande de protection riveraine – Propriété sise au 2605, boulevard du Curé-Labelle (Lot 2 226 176 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-0002 visant l'implantation du bâtiment principal (marge latérale droite) – Propriété sise au 1159, rue Cousineau (Lot 3 801 965 du cadastre du Québec)

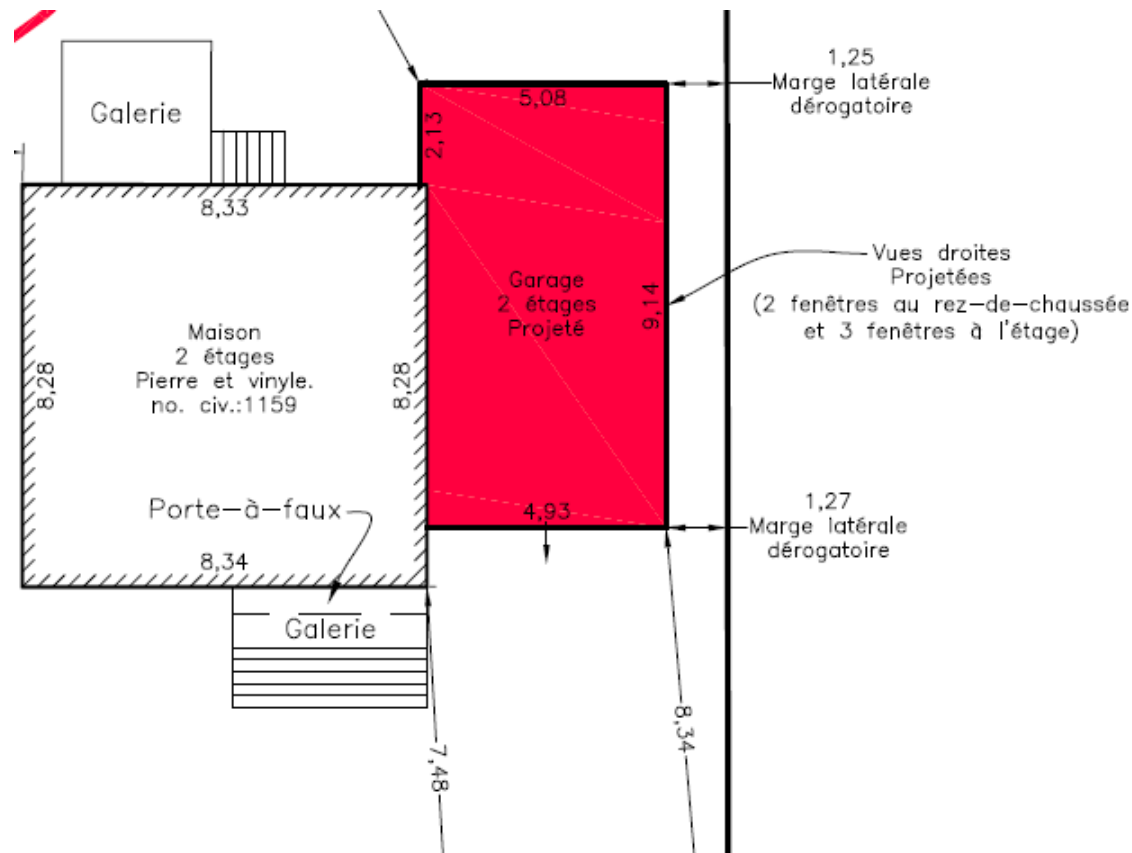


Diagram illustrating the proposed layout for a bus stop area, showing dimensions and key features:

- Dimensions:**
 - 18'-0" (Main length of the stop area)
 - 3'-0" (Width of the concrete curb)
 - 8'-0" (Width of the concrete curb area)
 - ±18'-0" (Total width including the concrete curb)
- Key Features and Labels:**
 - TRANCHÉE (LOCALISATION APPROXIMATIVE) POUR CONDUITS DES BORNES LEVITON, A RACORDER AU PANNEAU ELECTRIQUE DU IGA** (Trench for Leviton meter conduits, to be connected to the IGA electrical panel)
 - NOUVEAU TROTTOIR EN BETON** (New concrete sidewalk)
 - STATIONNEMENT LEVITON** (Leviton parking area)
 - NOUVEAU LOGO PEINTS SUR L'ASPHALTE** (New painted logo on asphalt)
 - NOUVELLE BORDURE DE BÉTON** (New concrete curb)
 - NOUVEL ESPACE PAYSAGER** (New landscaping area)
 - CABINET LEVITON** (Leviton cabinet)
 - LOCALISATION PROPOSEE POUR LE CABINET** (Proposed location for the cabinet)
 - TROTTOIR EN BETON EXISTANT** (Existing concrete sidewalk)
 - NOUVELLE DALLE EN BETON** (New concrete slab)



Gestion de l'urbanisme

10.6 Demande de PIIA numéro 2021-0005 visant l'enseigne isolée (sur l'enseigne modulaire) (Sushi Shop) – Propriété sise au 2797, boulevard du Curé-Labelle (Lot 5 705 145 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.7 Demande de PIA numéro 2021-0006 visant un nouvel affichage commercial (enseignes attachée au bâtiment principal et isolée sur l'enseigne modulaire) (Thai Express) – Propriété sise au 2795, boulevard du Curé-Labelle (Lot 5 705 145 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

13.1 Appui au recensement de la population de 2021

Statistique Canada fera le recensement de la population en 2021.

Nous vous invitons à remplir celui-ci au : www.recensement.gc.ca

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du Conseil municipal

Lundi 8 mars 2021 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !